

05/04/2024

# France

## La production industrielle française rebondit légèrement

**La production industrielle a rebondi en février, mais ce rebond ne compense pas la baisse de janvier. Une stagnation du PIB est toujours attendue au premier trimestre, avant une reprise graduelle.**

### Un rebond insuffisant

La production manufacturière française a rebondi en février, augmentant de 0.9% sur un mois. Ce rebond ne compense néanmoins pas la très forte chute observée en janvier (-1.5%). Dans l'ensemble de l'industrie, la hausse est de 0.2% sur le mois, après la baisse de 0.9% en janvier. La plupart des secteurs voient leur production augmenter sur le mois, notamment l'industrie agro-alimentaire, la fabrication de biens d'équipements et la fabrication d'autres produits industriels. A l'inverse, la production de matériels de transport continue de se replier (-2.8% sur le mois après -4.9% en janvier), tandis que la production de la construction et des industries extractives, d'énergie et d'eau diminue également sur le mois.

Le rebond de la production industrielle française en février est une bonne nouvelle pour l'activité économique, mais il n'est pas suffisant pour que la production industrielle contribue favorablement à la croissance du PIB au premier trimestre 2024. Compte tenu des données actuellement disponibles, nous estimons que le PIB devrait stagner sur ce trimestre.

### Une reprise attendue, mais graduelle et faible

Pour la suite, les indicateurs avancés indiquent que la production industrielle pourrait continuer à augmenter dans les prochains mois. Les carnets de commande semblent se redresser doucement, tandis que le niveau des stocks baisse légèrement. Néanmoins, le rebond risque d'être lent, prenant encore plusieurs mois et n'aurait un impact favorable sur la croissance du PIB qu'au cours du deuxième trimestre.

Dans l'ensemble, nous tablons toujours sur une reprise graduelle de la croissance au cours du deuxième trimestre après un début d'année faible. La baisse de l'inflation, le marché du travail toujours tendu, la hausse de la confiance des consommateurs et la baisse des taux d'intérêts devraient permettre à la demande domestique de se redresser progressivement. Après 0% attendu au premier trimestre, le PIB pourrait croître de 0.2% en glissement trimestriel au deuxième trimestre, et accélérer encore au cours de la deuxième moitié de l'année. Malgré l'accélération attendue en cours d'année, la croissance moyenne du PIB sur l'année sera faible, de l'ordre de 0.5% contre 0.9% en 2023, en raison du début d'année très faible.

La situation déjà très détériorée des finances publiques et la croissance qui sera très vraisemblablement plus faible que les 1% attendus en 2024 par le gouvernement indiquent que la politique budgétaire risque de devenir nettement plus restrictive fin 2024 et en 2025. Pour 2025, nous attendons une croissance du PIB de 1.3%, ce qui est à nouveau nettement plus faible que la dernière prévision du gouvernement qui tablait sur 1.7% de croissance du PIB en 2025.

**Charlotte de Montpellier**  
Senior Economist  
Charlotte.de.Montpellier@ing.com  
+32 473 63 49 28

## Clause de non-responsabilité

Cette publication a été préparée par la division d'analyse économique et financière de ING Bank NV, succursale en France ("ING") exclusivement à titre d'information, sans tenir compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des moyens d'un utilisateur en particulier. Les informations dans cette publication ne constituent ni une recommandation de placement, ni un conseil fiscal, juridique ou en investissement, ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. ING ne peut être tenue pour responsable d'éventuelles pertes directes ou indirectes pour donner suite à l'utilisation de cette publication. Sauf indication contraire, les opinions, prévisions ou estimations sont uniquement celles du ou des auteurs à la date de la publication et peuvent être modifiées sans préavis.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions et les personnes qui entrent en possession de celle-ci doivent se renseigner à propos de ces restrictions et les respecter.

Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable de ING. Tous les droits sont réservés. L'entité juridique responsable de la publication (nom de l'entité juridique locale) est agréée par la banque centrale néerlandaise et est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE), la banque centrale néerlandaise (DNB) et l'autorité des marchés financiers néerlandaise (AFM). ING Bank N.V. est enregistrée aux Pays-Bas (n° 33031431 au registre commercial d'Amsterdam). (Ajouter le régulateur local. Vérifier s'il doit aussi être fait référence à la DNB et à la BCE. Vérifier si les références aux autorités britanniques et américaines peuvent être supprimées vu que le rapport local ne sera pas publié en anglais).

Au Royaume-Uni, cette publication est approuvée et/ou communiquée par la succursale londonienne de ING Bank N.V. (ING Bank N.V., London Branch). ING Bank N.V., London Branch, est assujettie, de façon restreinte, à la réglementation de la Financial Conduct Authority (FCA). ING Bank N.V., London branch, est enregistrée en Angleterre (n° BR000341) à 8-10 Moorgate, London EC2 6DA.

À l'attention des investisseurs américains : toute personne qui souhaite discuter de cette publication ou effectuer des transactions dans un titre mentionné dans ce document doit prendre contact avec ING Financial Markets LLC, qui est membre de la NYSE, la FINRA et la SIPC et qui fait partie de ING, et qui a accepté la responsabilité de la distribution de ce document aux États-Unis conformément aux dispositions en vigueur.